



## Consignes et Règlement de Présence Activités jeunes été 2020

### Rappel des heures d'ouverture et de présence dans les Points jeunes :

Période scolaire : le mercredi de 14 H 00 à 18 H 00

Vacances scolaires : du 7 juillet au 31 juillet (fermé le 13 juillet)

Et du 24 août au 28 août 2020

#### 1) Organisation des présences sur les Points Jeunes et lieux d'accueil :

- Les jeunes ou le personnel ayant de la température 37,8° ou plus ou des symptômes de Covid-19 ne pourront pas être accueillis. Les animateurs devront en informer leur responsable et le service ressources humaines.
- L'accès au lieu d'accueil par toute personne externe au service (parents, autres accompagnants, etc.) n'est pas autorisé sauf avec le port d'un masque.
- Le **nombre de personnes présentes** au sein des Point jeunes ne pourra pas dépasser **12** personnes au maximum, personnel d'encadrement non compris.

Roézé sur Sarthe	Cérans Foulletourte	Louplande	Fercé sur Sarthe
12	12	12	12

- Afin de limiter les personnes présentes simultanément sur des activités, les inscriptions via le portail famille seront nécessaires pour la période des vacances scolaires d'été.
- Présence des animateurs possibles sur les créneaux horaires de matinée (ou Travail à distance). La pause déjeuner est autorisée sur site.
- **Le port du masque est obligatoire pour tous lorsque la distanciation d'1m n'est pas possible :**
  - Les masques seront fournis par la Communauté de communes pour les animateurs.
  - Les masques devront être fournis par les familles pour les jeunes.
- **Lavage des mains : cf. affiches**

*Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :*

- A l'arrivée au local.
- Avant et après l'atelier cuisine par exemple.
- Avant et après être allé aux toilettes.
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

- **Utilisation des toilettes :**
  - Une personne seulement présente dans l'espace sanitaire.
  - Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- **Consignes de sécurité :**
  - Respecter les gestes protecteurs notés sur les affiches.
  - Respecter dans la mesure du possible une distance physique d'un mètre.
  - Respecter les circuits de circulation balisés.
  - Respecter les consignes demandées par l'animateur.

## 2) Consignes de Ventilation et de nettoyage des locaux

- L'aération régulière recommandée : environ 15 minutes toutes les 3 heures : avant l'arrivée des jeunes et pendant le nettoyage des locaux. Le nettoyage des locaux sera assuré **quotidiennement** (cf protocole désinfection).
- Le nettoyage des locaux sera assuré **quotidiennement** (cf protocole désinfection).
- L'animateur se charge de la désinfection du matériel pédagogique ... Une fois par jour (cf protocole désinfection).
- Laisser les portes ouvertes pour limiter les contacts par les poignées notamment.

## 3) Activités

- Le **nombre de personnes présentes** au sein des Point jeunes ne pourra pas dépasser **12** personnes au maximum, personnel d'encadrement non compris (cf tableau ci-dessous).

Roézé sur Sarthe	Cérans Foulletourte	Louplande	Fercé sur Sarthe
12	12	12	12

- Le **nombre de personnes présentes** au sein des activités extérieurs sur les communes et lors des sorties sera en lien avec la réglementation en vigueur sur l'encadrement et le protocole sanitaire.
- Les activités spécifiques se dérouleront de 15h à 17h. Les jeunes resteront donc sous la responsabilité des animateurs lors de ces horaires, et ne pourront participer et/ou quitter les activités proposées.
- Lors des sorties en minibus, le nombre de personnes ne sera pas limité. En revanche le port du masque sera obligatoire.
- Les activités de groupe seront limitées à 24 au maximum.
- Les jeunes devront porter un masque durant ces activités lorsque la distance de 1m ne sera pas possible, activités sportives en extérieur comprises et en lien avec la réglementation édictée par le ministère des sports.